



2026-2027

(1^{ere} scolarisation en maternelle des enfants nés en 2023 et les nouveaux Porchevillois)

Du lundi au vendredi de 9h à 12h15 et de 13h30 à 17h30

Fermé le mardi et vendredi matin.

SUR RDV

PIECES JUSTIFICATIVES NECESSAIRES : **Originaux**

- Pièce d'identité des deux parents
- Carnet de santé (**rentrée petite section et nouveaux Porchevillois**).
 - Justificatif de domicile (en moins de 2 mois)
 - Pour les personnes hébergées :
- Hébergeur : Attestation sur l'honneur, Taxe d'habitation, justification d'identité (original)
- Hébergé : un courrier justifiant de cette adresse : une attestation (CAF...) ou un justificatif de l'administration (banque, bailleur...)
 - Livret de famille ou extrait acte de naissance
 - Attestation sur l'honneur de l'autorité parentale (en cas de séparation)
 - Attestation d'Assurance Scolaire.
 - Certificat de Radiation si scolarisation dans une autre commune.
 - Avis d'imposition 2025 (revenus 2024), document Qui est utile pour le calcul du quotient familial.

Pour les inscriptions cantine/garderie, les codes d'accès au PORTAIL FAMILLE vous seront transmis lors de l'inscription ou par mail.

Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

Contact et renseignements :

① 01.30.98.87.87
✉ service.scolaire@mairie-porcheville.fr